

Atelier inter-CPTS HDF

« Gestion de la Vie Associative »

Jeudi 02/02/2023

Participants

Bonne participation et représentation des CPTS de la région HDF : **36 participants de 29 CPTS.**

Dép.	CPTS
02	CPTS Charlemagne CPTS Cœur de l'Aisne CPTS Hauts de l'Aisne CPTS Nord Aisne
59	CPTS Amandinois CPTS BBH CPTS Cœur de Flandres CPTS Deule Marque CPTS Grand Denain CPTS Grand Valenciennes CPTS Littoral en Nord CPTS Mons Five Hellemmes CPTS TMN CPTS Val de Sambre CPTS Ostrevent
60	CPTS Beauvais CPTS Compiègne CPTS Les Sablons CPTS Oise Picarde CPTS Picardie Verte CPTS Sud Oise
62	CPTS Artois Lys CPTS Audomaroise CPTS Beaumont Artois CPTS Béthunois CPTS des 2 Caps CPTS La Gohelle CPTS Les Collines d'Artois CPTS Liévin Pays d'Artois

Définir les règles de fonctionnement de votre association

Rappel du cadre souple (association loi 1901) et mouvant (réglementaire, financement) des CPTS qui nécessite la mise en place de règles de fonctionnement par les professionnels de santé impliqués dans la gouvernance de la CPTS.

Une attention particulière doit être apportée à la rédaction :

- Des statuts : qui définissent les grands principes de fonctionnement (procédure de modification lourde)
- Du règlement intérieur : qui précise les modalités de fonctionnement opérationnel et les règles de gestion (procédure de modification allégée, document pouvant être évolutif)

Résultats du sondage :

- 82 % des CPTS participantes ont mises en place un règlement intérieur
- 12 % des CPTS participantes n'ont pas de règlement intérieur
- 6% ne savent pas s'ils en mettront un en place

Ces résultats soulignent l'importance d'avoir un règlement intérieur pour les CPTS.

Échanges et retours d'expériences :

Modalités de vote en AG : certaines CPTS n'avaient pas anticipé les modalités de vote en AG en présentiel et en distanciel : prévoir la possibilité de votes électroniques ou par correspondance, éviter la condition exclusive du présentiel qui peut parfois s'avérer compliqué (ex : contexte sanitaire, intempérie, vacances...)

- ✓ Exemples d'outils de votes électroniques utilisés par les CPTS : Balotilo, Teams

Modalités de cotisation : il est plus simple de mettre en place des cotisations à l'année valable seulement jusqu'au 31 décembre (peu importe le jour de l'adhésion).

Pour faciliter le paiement de l'adhésion et gérer les rappels (suivi annuel), il est possible d'utiliser des solutions numériques (via le site internet par exemple) et de proposer différentes modalités de paiement : par virement, par CB, par chèque.

- ✓ Exemples d'outils de paiement utilisés par les CPTS : Yapla, Hello asso, Strype

Statuts : ils indiquent les règles générales mais évitent de préciser les spécificités qui peuvent évoluer et qui seront détaillées dans le règlement intérieur (par exemple : ne pas citer les noms des membres du bureau ou du CA, à défaut de devoir modifier et refaire un dépôt des statuts à chaque changement). Certaines CPTS font appel à un cabinet d'avocat spécialisé en santé, ce qui permet de dégager du temps et d'avoir un formalisme juridique (qui rassure les adhérents et administrateurs).

Participation des professionnels adhérents à la CPTS : il est possible d'indiquer dans le règlement intérieur qu'un minimum de participation est attendu. Autrement dit, définir une condition de participation minimum coercitive pour s'assurer d'une participation effective à la CPTS et éviter les adhésions opportunistes factices.

- ✓ Exemples de conditions citées par les CPTS : présence aux réunions, en cas d'impossibilité prévenir et/ou déléguer un pouvoir, taux de participation...

Registre RGPD : pour la CNIL, il est obligatoire d'avoir un registre RGPD (tableau excel avec mode opératoire à compléter). Toutefois, il s'avère difficile de compléter ce tableau au vu des spécificités des CPTS et de ses activités (remplissage de la partie social/RH relativement simple, mais compliqué pour le reste...). Il y a une responsabilité pour l'ensemble des données collectées. Un registre RGPD est rempli depuis de nombreuses années en pharmacie, les CPTS peuvent donc se rapprocher des pharmaciens, il y a des modèles de registres RGPD fournis par les 2 syndicats majoritaires pharmaciens.

- ✓ Pour les associations, la CNIL a mis en place un « guide de sensibilisation au RGPD » sur son site : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide_association.pdf

Renouvellement partiel : pour assurer une continuité de la gouvernance, le renouvellement partiel des membres est intéressant (par exemple : par tiers tous les ans).

Gérer les relations entre acteurs de votre association

Différents niveaux d'implication dans la CPTS sont possibles pour les professionnels de santé (membres du bureau, du CA, adhérents). Ces différents groupes (instances de gouvernance, groupes de travail...) doivent s'imbriquer et s'articuler pour faire vivre la CPTS dans ses différentes missions.

La CPTS doit également veiller à communiquer à tous les professionnels du territoire (même ceux non adhérents) ainsi qu'aux acteurs locaux pour développer ses missions et ses projets.

Échanges et retours d'expériences :

Le covid a été moteur pour mettre en lumière le travail des professionnels et l'existence des CPTS (centre vaccination...) auprès des professionnels, élus/acteurs locaux, et de la population.

Il faut continuer à maintenir cette dynamique par une démarche d'aller-vers pour faire connaître les différentes missions des CPTS aux professionnels et aux partenaires du territoire (par exemple par une présentation, à l'échelle des communes ou des intercommunalités, aux élus locaux, CCAS, centres sociaux, associations...).

L'articulation des ressources mises à disposition sur les territoires est riche de projets et d'actions à mener.

La CPTS est une association par et pour les professionnels. Le lien du coordonnateur avec les professionnels dirigeants doit être très fort. La montée en charge et la diversification des actions et des projets va nécessiter des ressources humaines plus importantes (par la mise en place de référents thématiques et/ou par l'appui de nouvelles compétences : assistant administratif, chargé de communication...).

Le rôle du coordonnateur est de faire le lien et d'aller solliciter la bonne ressource pour intégrer les différents acteurs autour d'une thématique choisie (actions ACI) ou pour développer des projets en réponse à de nouvelles sollicitations.

Le but étant d'organiser les échanges et la diffusion d'information auprès des professionnels de santé, des partenaires et de la population.

- ✓ **Constats partagés par les CPTS : difficultés à mobiliser les adhérents (très peu de retours), mise en place de différents types de communication et modalités de participation, manque de mobilisation des professionnels et beaucoup de sollicitations des acteurs du territoire**

Faire vivre les missions de votre association

Gestion budgétaire et comptable :

Les règles et méthodes comptables qui régissent les associations prévalent, avec une importance du rôle du coordonnateur, du trésorier (en lien avec le bureau), du comptable et du commissaire aux comptes.

Les clés de répartition et les règles d'indemnisation des professionnels de santé sont à définir (à indiquer dans le règlement intérieur) pour permettre la gestion et le suivi des missions de la CPTS.

Le budget prévisionnel du montant ACI doit être calculé hors part variable (la part variable étant incertaine puisqu'elle est liée à l'atteinte des objectifs).

Il est nécessaire d'anticiper le démarrage de l'action avec les justificatifs à fournir pour l'ACI.

Échanges et retours d'expériences :

La 1^{ère} année, il y a un décalage à prévoir (entre paiement des missions et paiement du fonctionnement). Versement des 75 % à la date de démarrage et des 25 % restant à la date anniversaire de la signature (sachant que ces 25 % sont proratisés à la date de démarrage).

Il est important de ne pas considérer la part variable comme un facteur de rémunération mais un plus pour l'année suivante.

L'année N+1 (suite au dialogue de gestion ACI) : la CPAM a 2 mois pour verser les 75 % de la part fixe N+1 et les 25% de l'année N. Pour exemple, suite à son dialogue de gestion ACI, une CPTS a touché sa part variable environ 30 jours après la réunion pour un paiement dans les 2 mois.

Les CPTS soulignent une gestion complexe, entre les avances, les soldes, les parts fixes, variables. Ces éléments pouvant par ailleurs évoluer en cas de changement (par exemple : en cas de changement de taille).

Gestion de projet :

La mise en place d'outils de gestion de projet est nécessaire pour faciliter le suivi des actions de la CPTS.

- ✓ Divers outils sont utilisés au sein des CPTS :
 - Plexus : plateforme de coordination MSP & CPTS
 - Jamespot : réseau social d'entreprise et plateforme collaborative
 - Entr'Actes : plateforme de coordination des soins primaires

Résultats du sondage :

- 71 % des CPTS participantes utilisent des outils de gestion
- 29 % des CPTS participantes n'en utilisent pas

Échanges et retours d'expériences :

Témoignages sur l'importance d'avoir des fonctionnalités et des outils intégrés pour une gestion globale des activités de la CPTS (gestion de projet, budgétaire, communication...).

Plusieurs outils sont indiqués par les CPTS (Jamespot, Plexus, Entr'Actes...).

A titre d'exemple, une coordonnatrice évoque : « Plexus permet d'échanger des documents, d'organiser des projets en indiquant les ressources (humaines et matérielles) par projet, de planifier les réunions, d'envoyer des mails groupés, de suivre les budgets et les versements ACI (enveloppe fléchée par projet); rôles et tâches de chacun par projet et émargement des professionnels avec calcul automatique des indemnités. Entr'Actes, Doctolib, Inzee care sont des outils de coordination des soins notamment des SNP. Plexus est un outil dédié à la gestion de projets ».

Une CPTS a travaillé sur la mise en place d'un site internet et d'un outil de gestion sécurisé.

- ✓ Plusieurs questions se posent : ces sites sont-ils 100 % sécurisés ? comment développer le travail en inter-CPTS si chacun à ses propres outils de gestion ?

Des réunions spécifiques sur le Système d'Information (SI) des CPTS (organisées fin 2022 par l'URPS) ont permis de remonter les outils de gestion et le problème de la communication entre CPTS.

- ✓ En 2023 : l'URPS, en lien avec l'ARS, et le GIP Santé, vont aider les CPTS sur le volet acquisition des SI (volet administratif et volet autour du patient), une enquête sur les outils utilisés permettra d'identifier les problématiques et les besoins des CPTS. Le sujet SI et la communication entre CPTS sont des enjeux clés.

COMMUNICATION

Échanges et retours d'expériences :

Différentes solutions pour communiquer sont évoquées :

- Newsletter : envoi d'une newsletter à tous les professionnels ou ciblé par profession (envoi possible via les outils en ligne évoqués, par exemple : Yapla, Plexus...). Envoyé à minima à l'ensemble des adhérents. Fréquence : tous les mois, trimestres ou semestres selon les CPTS.
- Groupe d'échange (exemple : WhatsApp, DoctolibTeam) : relai d'information générale sur la CPTS, ou par groupes thématiques
- Site internet : vitrine pour identifier la CPTS, son organisation et ses actions et faciliter les nouveaux contacts
- Réunion de présentation sur les territoires : communication de proximité auprès des professionnels de santé et acteurs locaux

La communication nécessite une expertise spécifique, certaines CPTS ont fait appel à un service de communication. Par exemple, une CPTS a rédigé une charte éditoriale qui définit ses choix de communication, les supports utilisés, le responsable de la com', le "relecteur", le gestionnaire du site internet...

Résultats du sondage :

- 62 % des CPTS participantes utilisent un groupe d'échange (réseau)
- 23 % des CPTS participantes ont une newsletter
- 8% des CPTS participantes ont un site internet
- 8% des CPTS participantes ont d'autres type de communication

Ces résultats sont à nuancer car les CPTS utilisent plusieurs de ces canaux de communication.